

Signature de la Charte du stagiaire et du Demandeur d'emploi en formation

CSEF de Liège, Théâtre du Trianon, 20 rue Surllet à 4020 Liège

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter une excellente année 2008, une année durant laquelle, entre autres choses bien sûr, mais celle-ci me paraît fondamentale, je souhaite à chacune et chacun de mener à bien son projet de vie. Et nous savons que cet épanouissement passe notamment, et grande partie, par le travail. Par les revenus que ce travail procure, bien sûr, mais aussi parce que le travail est un facteur indéniable d'intégration dans la société.

Je formule dès lors le vœu, et je vais continuer à tout mettre en œuvre afin qu'il en soit ainsi, pour que le nombre de demandeurs d'emploi continue à décroître en 2008 comme il l'a fait en 2007. En effet, au cours des douze derniers mois, le nombre de DE wallon a diminué de près de 25.000 unités en 1 an !

Cela ne règle certes pas tout. Il reste pas mal de pain sur la planche mais cette évolution positive ne peut, ne doit que nous encourager à être toujours plus combattifs et, surtout, à refuser de baisser les bras, à refuser la fatalité.

Le CSEF (Comité subrégional de l'Emploi et de la Formation) de Liège a eu la bonne idée de nous réunir au sein d'un lieu où se perpétue depuis très longtemps la culture wallonne. Cette culture wallonne qui a toujours fait une place importante au travail. *À prumi rang on l' mèt' po l' industrèye*, dit li Tchant des Wallons.

Je l'ai dit, le travail est facteur d'intégration, d'insertion, et il est du devoir des autorités publiques de tout mettre en œuvre pour que cette insertion soit possible pour tous.

Je pense qu'il est inutile pour moi de vous rappeler ce qu'est le DIISP (Dispositif Intégré d'Insertion Socioprofessionnelle), un dispositif dont la philosophie et la portée n'a plus vraiment de secret pour vous. Néanmoins, je tiens à vous rappeler mon attachement à ce dernier et ma volonté de voir se développer encore davantage l'échange d'informations et la collaboration active entre le FOREM et les opérateurs en cette matière, et entre les opérateurs entres-eux, notamment via la mises en places de filières et de passerelles.

Je souhaite voir aussi le bilan personnel et professionnel plus largement pratiqué et déboucher sur une contractualisation et sur la mise en place d'un programme d'actions individualisé. En d'autres mots, il faut augmenter le nombre de bénéficiaires de ce dispositif, non pour un quelconque plaisir comptable mais parce que le DIISP peut et doit être un outil efficace.

C'est parce que je crois que ce dispositif structurant permet d'augmenter l'efficacité et l'efficience de tous les acteurs de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle, au bénéfice des stagiaires, que j'ai fait adopter le 5 juillet dernier par le Gouvernement wallon un arrêté modificatif imposant au FOREM de proposer de manière systématique, aux jeunes de moins de 25 ans peu qualifiés qui s'inscrivent comme demandeurs d'emploi à l'issue de leurs études, la conclusion d'un contrat crédit insertion.

Le FOREM a immédiatement mis en application l'arrêté modifié, notamment à travers le dispositif Jobtonic dont la portée dépasse le DIISP, mais qui y est intimement lié et dont l'articulation avec ce dernier doit, à ma demande, être revue dans les prochaines semaines,

notamment en ce qui concerne la signature des Contrats crédits insertion (CCI) dont une trop grande systématisation s'avère parfois improductive.

En effet, à quoi bon faire signer un CCI à une personne qui participe activement à Jobtonic et qui semble devoir trouver rapidement un emploi sans nécessairement reprendre une formation ? A contrario, d'autres, pourtant diplômés du CESS, s'avèrent difficiles à insérer sans acquérir de compétences supplémentaires et ne se voient pas, dans le dispositif actuel, proposer directement une aide suffisante. J'ai donc demandé au FOREM de me faire des propositions d'aménagement que je vais recevoir dans les prochains jours.

D'autres décisions relatives à l'insertion des jeunes dans l'emploi ont été prises récemment : l'APE Jeunes ou encore le PFI Jeunes, ce dernier étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et portant, pour les jeunes peu qualifiés (diplôme inférieur au CESS), la durée maximale du PFI de 26 à 52 semaines et comprenant un suivi renforcé de la part du FOREM.

Vous l'aurez compris à travers cette digression en dehors du DIISP proprement dit, tout cela, et votre travail y tient un rôle important, fait partie d'un ensemble dont le point de convergence principal est l'insertion durable dans l'emploi.

Pour y arriver, conformément aux textes légaux, le DIISP comporte un « bilan » personnel et professionnel préliminaire, un « contrat », le contrat crédit insertion, un « programme d'action individualisé » qui y est lié, mais aussi la mise en place d'un « dispositif d'écoute et de participation » que les Commissions sous-régionales ont été chargées de mettre en place et de gérer.

Il faut bien sûr insister sur le rôle des opérateurs en la matière, le dispositif d'écoute mis en place par les Commissions ne pouvant fonctionner efficacement que si les bénéficiaires y sont sensibilisés - au sens de formés – par vous, les opérateurs.

C'est donc dans ce cadre que le CSEF de Liège vous propose de signer (et pour certains de re-signer) ce jour la **Charte du stagiaire et du demandeur d'emploi en formation**, une Charte que le Comité, pionnier en la matière, avait lancée dès l'an 2000 puisque, en effet, **c'est au CSEF de Liège qu'est né le Dispositif d'écoute et de participation** dont nous nous sommes ensuite inspirés au moment de rédiger tant le décret relatif au DIISP que son arrêté d'exécution.

Cet arrêté précise – ce n'est pas inutile de le rappeler - que le dispositif doit être un espace effectif de participation et de concertation devant traiter de l'accueil et de l'information des stagiaires, de l'orientation, de la reconnaissance et de l'évaluation des acquis, du soutien à l'insertion socioprofessionnelle et des droits et devoirs du bénéficiaire et de l'opérateur. Vaste programme auquel doivent participer des représentants des bénéficiaires bien sûr, mais aussi des organisations syndicales et des opérateurs.

Le contenu de la Charte va vous être détaillé dans un instant, mais à l'heure où la RSE et l'égalité des chances s'installent progressivement dans les entreprises, je tiens d'ores et déjà à souligner qu'il me paraît important d'y adhérer et d'en respecter les principes.

Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Claude Marcourt